



Bourse 2024 « Intégrer l'Aromathérapie dans le parcours de soin du patient »

Règlement

Article 1 – Objet

La fondation Gattefossé organise un appel à projets intitulé « Intégrer l'aromathérapie dans le parcours de soin du patient » du 1 janvier 2024 au 30 avril 2024.

Cet appel à projets vise à soutenir des porteurs de projets dans les établissements hospitaliers qui souhaitent développer leur pratique d'aromathérapie clinique en soins de support/complémentaire.

Article 2 – Conditions de participation

La demande de bourse doit concerner la formation des équipes ou la mise en place de protocoles pour améliorer le mieux-être des patients. Les candidats devront prendre connaissance du document 'Préconisations du consensus d'experts' (Juin 2018).

Pour participer à l'appel à projets, les candidats doivent remplir le formulaire de demande sur [la plateforme de candidatures](#) et fournir tous les documents demandés. Chaque candidat garantit l'exactitude et la véracité des informations qu'il fournit. Toute inexactitude ou omission susceptible de conduire à un jugement incorrect rendra la demande invalide. Toute demande illisible, incomplète ou donnant de fausses informations d'identité ou d'adresse est considérée comme nulle.

La participation à l'appel à projets implique l'acceptation complète de ces règles par chaque candidat et leur mise en œuvre par la Fondation Gattefossé.

Le dossier de candidature doit permettre au jury de comprendre les actions que vous souhaitez mettre en place, de quelle manière, par quels moyens, avec quels objectifs. Veillez à être synthétique et clair sur l'objectif du projet et son contexte. Toute demande incomplète pourra être écarté de la sélection.

Date de clôture de la campagne : 30 avril 2024

Les résultats seront communiqués à tous les candidats avant le 15 juin 2024.

Article 3 – Processus de sélection

Le jury est composé de 6 experts indépendants français :

- Dr Philippe Colls / Chirurgien urologue, clinique Jules Verne, Nantes, diplômé DU d'Aromathérapie clinique, faculté de Pharmacie, Université de Strasbourg
- Dr Françoise Couic Marinier / Docteure en pharmacie d'officine, chargée de cours et responsable universitaire en aromathérapie clinique
- Professeur Jacques Kopferschmitt / Médecin et Professeur émérite de thérapeutique médicale à la Faculté de Médecine de l'Université de Strasbourg
- Dr Jean Michel Morel / Médecin spécialiste en Phyto-aromathérapie, enseignant à l'Université de Besançon.
- Rhiannon Lewis / consultante, formatrice, directrice de Essential Oil Resource Consultants, fondatrice du Réseau international d'aromathérapie clinique (ICAN)



Bourse 2024 « Intégrer l'Aromathérapie dans le parcours de soin du patient »

Règlement

Les critères d'évaluation pour la sélection des projets seront :

- L'intérêt thérapeutique de la démarche pour les patients
- La formation et les objectifs de l'équipe projet. Il faut qu'il y ait soit un référent formé (diplômé d'un niveau DU en aromathérapie), le chef de service et un pharmacien à minima. Si le référent est un consultant extérieur, il faut inclure dans les étapes de mise en place une formation interne pour l'équipe projet.
- Le rationnel dans le choix des huiles essentielles ou des mélanges
- La faisabilité/praticité des protocoles et des outils d'évaluation qualitative
- La pérennisation du projet

Article 4 – Cérémonie de remise de la bourse et engagement des candidats

La fondation Gattefossé établira une convention de partenariat avec l'établissement primé pour le versement du don. La remise officielle de la bourse aura lieu au sein de l'établissement.

La Fondation exigera aux candidats primés un document de présentation de leur projet qui sera destiné à être publié sur son site internet et demandera l'autorisation de faire un reportage photographique de leur pratique.

Le candidat accepte de mentionner Bourse de la Fondation Gattefossé dans chaque communication de relations publiques.

Article 5 – Confidentialité des informations sur le projet

Toutes les informations communiquées par les candidats sont confidentielles sauf celles fournies par le primé – conformément à l'article 4 – destinées à être divulguées par la Fondation Gattefossé à des fins de communication auxquelles le candidat est tenu de participer.

Article 6 – Politique des données personnelles

a. Responsable de traitement

Fondation Gattefossé
36 chemin de Genas
69800 Saint-Priest
France

b. Catégories de données traitées

Les données suivantes seront collectées dans les formulaires : Nom(s), prénom(s), adresses email, numéro de téléphone, fonction et nom de l'employeur

c. Destinataires des données

Les données collectées ne seront accessibles qu'au personnel de la Fondation Gattefossé. Elles pourront être transmises aux membres externes du Jury pour les besoins de l'évaluation des candidatures.



Bourse 2024 « Intégrer l'Aromathérapie dans le parcours de soin du patient »

Règlement

d. Objet du traitement / base légale

Le traitement de vos données personnelles répond à nos intérêts légitimes en nous permettant d'identifier, traiter, gérer et d'évaluer les candidatures à l'Appel à Projets et de remettre le(s) prix au(x) candidat(s) sélectionnés par le Jury. Nous pourrions utiliser ces données pour :

- Le traitement et la gestion des candidatures (accusé de réception des dossiers de candidature, demande de pièces complémentaires, etc.),
- L'évaluation des projets présentés par les candidats,
- La remise du/des prix au(x) candidat(s) retenu(s) par le Jury.
- Nous pourrions également utiliser vos données afin de vous communiquer le programme d'actions et des événements organisés par la Fondation Gattefossé sur la base de notre intérêt légitime à promouvoir ces activités.

Dans le cadre de ce traitement vous disposez de tous les droits mentionnés à la section (g) ci-dessous et notamment le droit de vous opposer à tout moment à ce traitement en écrivant à l'adresse : dataprotection@gattefosse.com.

e. Consentement à la publication des données du/des candidat(s) sélectionné(s) par le Jury

En participant à l'Appel à Projets, vous consentez expressément, dans le cas où votre candidature serait retenue par le Jury, à la publication de votre nom et du prix remporté sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, LinkedIn, etc.) ainsi que sur le site Internet de la Fondation Gattefossé.

f. Conservation des données

Nous conserverons vos données pendant une période maximum de trente (30) jours à compter de la publication du/des nom(s) du/des candidat(s) sélectionné(s) par le Jury ou jusqu'à ce que vous nous demandiez de procéder à leur suppression.

Vos données traitées à des fins d'information (voir section d) seront pendant une période maximum de cinq (5) ans après le dernier contact avec vous ou jusqu'à ce que vous nous demandiez de procéder à leur suppression.

g. Vos droits

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement, vous opposer à leur traitement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

Néanmoins, la fourniture de certaines données à caractère personnel est nécessaire au bon traitement et à la bonne évaluation des candidatures par la Fondation Gattefossé. Si vous décidez d'exercer vos droits de rectification, d'effacement ou d'opposition, la Fondation Gattefossé est susceptible de ne plus être en mesure de traiter ou d'évaluer votre candidature.

Article 7 – Correspondance

Toute correspondance ou demande d'information concernant les bourses doit être adressée ou soumise à: Fondation Gattefossé, Delphine MARCHAUD : dmarchaud@fondation-gattefosse.org

Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter la Fondation Gattefossé à l'adresse suivante : dataprotection@gattefosse.com

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.